



Paris, le jeudi 8 janvier 2004

**Circulaire** : 001-04

**Émetteur** : Direction de la formation professionnelle

**Destinataires** : Mesdames, Messieurs les Directeurs et Agents comptables des organismes  
de Sécurité sociale  
Mesdames, Messieurs les Médecins-conseils régionaux

**Objet** : PERFORMANCE – FONDES DE POUVOIR

Madame, Monsieur le Directeur,  
Madame, Monsieur l'Agent comptable,  
Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

Suite à la lettre circulaire du 20 octobre dernier relative à la mise en place du dispositif de formation cité en objet, je vous informe que le Conseil de gestion du F.A.F. a reconnu au cursus « fondé de pouvoir » le caractère de formation institutionnelle.

A ce titre, **cette formation sera prise en charge par le F.A.F. à hauteur de 80 % des frais pédagogiques.**

En intégrant ce dispositif de formation dans les priorités d'utilisation des fonds mutualisés, le Conseil de gestion du FAF conforte la volonté des organismes nationaux (Cnav, Cnaf, Cnamts et Acoff) et de l'Ucanss, de soutenir les parcours qualifiants et diplômants qui ouvrent de réelles perspectives d'évolution professionnelle.

Je vous informe qu'en complément à la première série d'entretiens qui se sont déroulés les 15, 16 et 17 décembre 2003, une opération du même type aura lieu dans le courant du mois de janvier 2004 pour permettre à de nouveaux candidats l'accès à la formation.

Mes collaborateurs, Maurice Lourel et Stéphanie Ducros, sont à votre disposition pour **toute information complémentaire concernant le cursus « fondé de pouvoir », que ce soit pour des questions d'ordre pédagogiques ou de modalités d'accès à la formation.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur l'Agent comptable, Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional, l'expression de ma considération distinguée.

Bernard Meunier  
Directeur adjoint